



## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL**

### **à l'appui de la mise en place du projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle**

(Du 8 février 2023)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **1. Introduction**

Le Conseil communal soumet à votre approbation la mise en place du projet « Haut'Boulot » au sein de la commune. Le projet est subventionné dans sa totalité par la Confédération, par le biais du soutien financier selon la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (*LEEJ*). Il est mis en place pour une durée de quatre ans avec ce subventionnement fédéral.

La commune du Locle sera en partenariat avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Elle sera la préposée au projet et c'est elle qui recevra les subventions de la Confédération (Fr. 96'300.-). C'est un projet novateur qui permettra à beaucoup de nos jeunes de se faire un peu d'argent et de créer des liens pour de futurs engagements professionnels.

### **2. Préambule**

Les réflexions et actions entreprises dans le cadre du projet présenté au sein de ce rapport ont débuté en 2020 avec l'accord préalable de l'ancien conseiller communal alors en charge du dicastère régissant le CLAAP.

Le projet, dont la commune du Locle sera désignée comme responsable, sera mené en collaboration étroite avec la Ville de La Chaux-de-Fonds par son service de la jeunesse. Les détails de la collaboration seront régis par une convention de collaboration à signer entre les deux Villes (accord de principe sur les modalités du projet, déjà obtenu par l'autorité référente à La Chaux-de-Fonds). L'ensemble des subventions sera alloué à la commune du Locle par le biais du CLAAP qui sera donc chargé de s'acquitter des dépenses liées aux projets (hormis les coûts pris en charge par la Ville de La Chaux-de-Fonds). Concernant Le Locle, il sera piloté par la responsable du CLAAP, avec un taux prévu de 12 % d'investissement de son temps de travail dédié à ce dispositif. Une équipe dédiée à sa mise en œuvre sera constituée dès son lancement. Un COPIL rejoindra également le projet et sera constitué de représentant.e.s de : la Fondation Job Service, l'ASAP (Fondation Carrefour), les parlements des jeunes du Locle et de La

Chaux-de-Fonds, le domaine des entreprises et les représentants de l'ADL et de l'AVIVO (organigramme détaillé plus bas).

### **3. Description du projet**

#### **3.1 Nature et importance du projet**

Les Montagnes neuchâtelaises (Le Locle et La Chaux-de-Fonds) proposent aux enfants et jeunes de la région entre 12 et 25 ans des accompagnements, projets, activités et événements, souvent en co-construction, dans les domaines extrascolaire et extrafamilial. Ces prestations, développées notamment au Locle par le Centre de loisirs et d'animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) et à La Chaux-de-Fonds par le Service de la jeunesse (SJ) sont bien fréquentées, et permettent aux jeunes de bénéficier de prestations de qualité, renforçant leur participation à la vie de leur commune.

Cela étant, les acteurs présents sur le terrain constatent qu'un domaine important pour permettre aux jeunes de renforcer leur autonomie, d'expérimenter de nouvelles activités et d'acquérir de nouvelles compétences fait défaut : la possibilité d'avoir un petit job et de découvrir, avec les outils adaptés, le monde du travail.

L'expression de ce besoin est fréquemment mentionnée par les jeunes. Récemment encore, dans le cadre de la consultation cantonale "Dialogue Jeunesse" (initiative des Autorités cantonales pour mieux saisir comment les jeunes ont vécu la période de pandémie, pour recueillir leurs propositions et construire sur cette base de nouvelles offres), les jeunes consultés ont émis le souhait d'une meilleure intégration au monde du travail, de soutien pour trouver un métier et de coaching pour prendre confiance en soi et savoir comment se positionner pendant un entretien d'embauche (cf. [www.ne.ch/dialoguejeunesse](http://www.ne.ch/dialoguejeunesse)). Une consultation menée par nos animateurs du CLAAP au Locle en 2021 a abouti au même constat. Au-delà d'informations et d'ateliers très utiles proposés par l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle, mais qui restent souvent théoriques pour les jeunes durant leur scolarité, pour faciliter l'accès au marché du travail, il n'existe pas dans les Montagnes de dispositif permettant d'expérimenter concrètement, avec un encadrement adapté, l'accès à un premier petit job. Et les soutiens qui existent en aval, pour l'insertion professionnelle, sont ouverts aux jeunes de plus de 18 ans (notamment par la fondation Job Service).

Il apparaît donc important de pouvoir proposer un outil qui permette aux jeunes entre 13 et 17 ans des Montagnes neuchâtelaises d'avoir une première expérience professionnelle, tout en offrant également des outils qui font écho aux situations vécues, concrètes, qui nous semblent les mieux à même de renforcer ensuite leur insertion dans le monde du travail. Le projet est accessible à tous et toutes, et se base sur les principes de la libre adhésion.

Le territoire des Montagnes neuchâtelaises considéré, est composé des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, sans être exclusif si des demandes devaient provenir de jeunes domiciliés dans d'autres communes adjacentes. Les offres de petits jobs y sont difficiles à trouver (peu de visibilité, de communication, mais aussi méconnaissance des employeurs par rapport à la possibilité d'employer des jeunes). Pour les jeunes, il existe un frein financier important au niveau de la mobilité si ceux-ci trouvent un petit job dans la ville adjacente (coût des transports publics), alors qu'ils devraient pouvoir postuler aussi bien au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds.

### **3.2 Objectif et utilité**

L'objectif du projet est de favoriser, pour les jeunes entre 13 et 17 ans des Montagnes neuchâteloises, leur accès à une première expérience professionnelle, afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences, de se familiariser avec le monde professionnel et de renforcer leur autonomie financière. Il vise pour ce faire à créer un cadre facilitateur et des outils adaptés. Comme déjà mentionné, l'apprentissage en contexte est le plus adapté pour que les questions que les jeunes se posent trouvent des réponses concrètes.

En filigrane, on comprend ainsi qu'une attention particulière est portée à la participation des jeunes à ce projet, tout au long de son déroulement, en organisant l'offre du volet b) du projet (ressources et outils) sur la base des besoins exprimés, et avec une logique de transmission des connaissances et expériences qui s'effectue aussi par les pairs.

Nous faisons ainsi nôtres les réflexions développées dans un autre contexte par L. Wicht, L. Scalabrini, M. Eser Davolio, N. Brüesch, et P. Solcà <sup>1</sup>, lorsqu'ils mentionnent que "La transition du jeune vers l'autonomie et l'indépendance doit être accompagnée en prenant d'abord le temps de lui apporter les ressources qui lui font défaut" et que: "Pour répondre à la singularité des situations, un travail sur mesure doit être opéré par les intervenant-es socio-éducatifs qui visent à être des « supports significatifs » pour les jeunes qu'ils-elles accompagnent".

### **3.3 Descriptif du projet**

Comme nous l'avons brièvement évoqué, trois constats ont conduit au développement du présent projet.

En premier lieu, il y a pour l'instant peu d'offres de petits jobs qui permettent aux jeunes, avec un cadre sécurisé et clair, d'expérimenter une première activité rémunérée. Nombre d'entre elles et eux sont pourtant à la recherche d'un petit revenu et souhaitent acquérir de nouvelles compétences dans le monde du travail. Elles et ils expriment le besoin de travailler légalement et de disposer des moyens leur permettant de renforcer leur autonomie. La législation fédérale prévoit que les jeunes peuvent, à partir de 13 ans révolus, accomplir des travaux légers, mais l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5) décourage fréquemment les potentiels employeurs d'effectuer les démarches nécessaires. C'est en effet, deuxième élément, souvent l'absence d'indications claires qui restreignent la réalisation de l'activité rémunérée par les jeunes. Il paraît de ce fait nécessaire de clarifier les droits et obligations des jeunes et potentiels employeurs, afin de faciliter l'embauche de ces jeunes pour des travaux légers. En troisième lieu, il est difficile pour les jeunes désirant trouver un petit job de savoir où se renseigner.

L'enjeu est donc de faciliter l'accès à ces petits jobs et de clarifier auprès des jeunes, des familles et des employeurs potentiels, les règles permettant la réalisation d'une activité rémunérée.

Partant de ce constat, nous proposons la mise en place d'un programme "petits jobs pour les 13-17 ans des Montagnes neuchâteloises" comportant trois volets :

#### **a) Création d'un service de petits jobs: renforcer l'acquisition de compétences et l'autonomie financière**

---

<sup>1</sup> Wicht, L. Scalabrini, L., Eser Davolio, M., Brüesch, N., Solcà, P., *Évaluation des projets soutenus par la Chaîne du Bonheur. Trajectoires des jeunes participant-es et spécificités de l'action des projets à leur égard*, Genève, HETS-Genève, 2021, p. 21.

Le premier volet concerne la mise en place d'un outil permettant aux jeunes d'expérimenter une première activité professionnelle dans un cadre sécurisé, en vue de renforcer leurs compétences et d'accroître leur autonomie financière.

D'un point de vue pratique, le service de petits jobs qui sera mis en place consistera, pour une équipe de professionnel·le·s, à mettre en relation des jeunes avec des personnes proposant un travail léger (au sens de l'OLT 5). Le/la professionnel·le recevra le/la jeune souhaitant trouver un petit job et prendra connaissance de ses domaines de préférence (courses, jardinage léger, aide informatique, promenade d'animaux domestiques, etc.). Un consentement parental pour l'inscription du jeune à la base de données sera demandé. Parallèlement, le/la professionnel·le aura pour tâche de réceptionner les offres d'emploi et de les vérifier (type de travail proposé, adéquation au cadre légal, absence de concurrence déloyale auprès d'entreprises actives dans la région, visite des lieux, etc.). En cas d'adéquation, un contrat type sera signé entre le/la jeune, le représentant légal et le mandataire, avec vérification par l'équipe d'encadrement que toutes les dispositions légales sont remplies (assurance accidents non professionnels, responsabilité civile, etc.). L'équipe d'encadrement n'est pas liée contractuellement. Les salaires (CHF 15.- de l'heure) seront versés directement par les employeurs aux jeunes. L'équipe d'encadrement conservera une trace des heures effectuées.

Un projet du centre socioculturel de la Grande-Béroche et un projet Bernois proposent une prestation de moindre envergure se rapprochant du projet « Haut'Boulot », projets sur lesquels nous nous sommes d'ailleurs appuyés pour monter ce dernier. Dans le cas de la Grande-Béroche, ce projet fonctionne bien et la demande est importante. On le voit aussi dans le projet bernois, puisque près de 250 jeunes y font appel chaque année. Ces projets permettent non seulement aux jeunes d'expérimenter une première activité professionnelle, mais aussi de renforcer les liens intergénérationnels, en mettant en contact des personnes qui établissent souvent un lien allant bien au-delà de la simple relation contractuelle. Il nous semble qu'il peut être adapté au contexte des Montagnes et répondre ainsi à l'objectif d'offrir un cadre facilitateur pour la recherche par les jeunes d'une première expérience professionnelle, d'acquisition de compétences et de renforcement de leur autonomie financière.

Dans le cadre de notre projet, en complément des projets existants, nous souhaitons aussi que les jeunes aient une participation active dans le soutien à leurs pairs. Nous prévoyons ainsi un système de mentorat, qui doit permettre aux jeunes ayant déjà fait l'expérience du programme de petits jobs d'accompagner une nouvelle personne désireuse d'y avoir accès. Les aspects organisationnels, le respect du cadre légal et de la sécurité seraient assurés par un·e professionnel·le du programme. En revanche, c'est le ou la jeune mentor – qui serait rémunéré sur le même principe que pour un petit job auprès d'un particulier directement par le programme – qui accompagnerait le ou la nouvel·le venue à son entretien d'embauche et qui resterait en contact en cas de question. Cet élément nous semble important pour valoriser l'entraide et l'engagement pour autrui, tout en apportant au jeune mentor une formation et des ressources complémentaires.

## **b) Ressources et outils**

En notre qualité de service public, il est indispensable pour nous de nous engager à l'accessibilité de nos prestations en nous donnant les moyens de renseigner les jeunes et les potentiels employeurs sur les droits et devoirs relatifs à une première expérience professionnelle pour les 13-17 ans. À cette fin, nous proposons de rassembler ces informations sur le site Internet, qui pourrait également être une plateforme donnant

certaines conseils utiles. En revanche, pour les aspects qui sont déjà couverts par d'autres acteurs et actrices de l'insertion professionnelle, nous renverrions directement les personnes intéressées aux pages correspondantes (OCOSP, acteur et actrice impliqués dans la préparation d'un projet professionnel dans la durée, demandes des plus de 18 ans, etc.).

En plus des informations utiles, ce deuxième volet est conçu comme un dispositif pour l'acquisition et le renforcement des compétences des jeunes en relation au monde du travail. Ce dispositif est centré sur les besoins, et incite en ce sens les jeunes à participer activement à la définition des aspects sur lesquels elles et ils souhaitent mettre l'accent (par exemple, comment se passe un entretien d'embauche ?, quels éléments mentionner dans un CV quand on est juste sorti de la scolarité obligatoire ?, comment s'approcher des institutions et entreprises qui nous intéressent ?, etc.).

Des activités et événements seront organisés par les personnes en charge du projet, mais en privilégiant là encore la participation active des jeunes dans l'organisation de ces événements, en intervenant aussi sous la forme de témoignages et en relatant les expériences qu'elles et ils ont vécues, afin de valoriser leur propre parcours et leur expertise. Il est aussi prévu d'organiser des événements plus importants, comme par exemple des soirées "Speedjobing" ou sur un modèle "Nuit des carrières" (sur le modèle de celle organisée, par exemple, à l'Université de Neuchâtel: <https://www.unine.ch/carriere/home/activites/lnuit-des-carrieres.html>). Nous nous appuyons sur les ressources locales (services des ressources humaines communaux, liens avec les entreprises locales, pour encourager les contacts et contribuer à désacraliser le monde professionnel auprès des jeunes.

### **c) Création d'une bourse rassemblant les annonces (externes) des employeurs répondant à la réglementation en matière d'emploi pour les 13-17 ans**

Finalement, le site internet comportera une partie "bourse de l'emploi dans la région pour les jeunes". Il s'agira uniquement d'offres externes qui ne sont pas liées au projet "petits jobs", puisque ce dernier implique un contact direct avec l'équipe d'encadrement. Cette bourse rassemblera les annonces pour un emploi quelques heures par semaines ou pour un job d'été. Une vérification des annonces sera effectuée avant publication sur le site. Par rapport à ce dernier volet, le constat est qu'il existe une inégalité en termes d'accès à un premier petit job pour les jeunes, certains et certaines d'entre eux disposant de plus de ressources (y compris relationnelles) pour trouver des offres et débiter une activité.

#### **Critères d'encouragement particulier**

Pour renforcer la participation et l'égalité des chances en termes d'accès aux trois volets de cette offre, trois éléments ont fait l'objet d'une attention particulière dans la construction du projet.

#### **L'égalité entre les sexes et égalité des chances.**

La dimension genrée dans le domaine du travail ne doit pas être sous-estimée, certaines tâches et responsabilités étant souvent reliées à un genre particulier du fait des stéréotypes encore existants. En vue de déconstruire cette mécanique, nous prévoyons de récolter les candidatures afin de proposer aux potentiels employeurs une sélection de candidat-e-s basée sur leurs compétences et expériences, indépendamment de leur sexe, âge et origines socioéconomique et culturelle.

Par cette pratique, nous entendons optimiser la chance des jeunes d'être sélectionné en sensibilisant les employeurs potentiels aux éventuels critères implicites de leurs choix. Par ailleurs, les propositions de candidature sélectionnées et envoyées aux employeurs ne seront pas rendues anonymes. Les coordinateurs-trices seront attentifs aux sélections faites par les entreprises et discuteront, cas échéant, d'éventuels biais de sélection qu'ils pourraient constater. Nous nous appuierons également sur les retours d'expériences des jeunes, mises en avant sur le site, ayant pratiqué une activité qui s'éloigne des stéréotypes de genres et d'origines socioéconomique et culturelle pour ouvrir le champ des possibles à tout un chacun.

#### Garantir l'accès à toutes et tous

Afin que tout-e-s jeunes puissent bénéficier du programme, cette sélection précitée sera également utilisée pour garantir que chaque candidature soit proposée en nombre de fois équitable. Les membres de l'équipe du projet seront alors vigilants quant à la proposition des jeunes pressentis pour le job, en prenant également en compte, le nombre d'heures déjà effectuées grâce au dispositif.

#### Réduire les freins financiers à la participation.

Il est important de noter encore que du fait de la situation des Montagnes neuchâteloises et de notre volonté de renforcer l'accessibilité du programme à l'ensemble des jeunes qui en font la demande, indépendamment de leur situation financière, nous prévoyons de collaborer avec la communauté tarifaire neuchâteloise pour proposer des réductions (voire la gratuité) aux jeunes qui auront intégré le programme. Cela leur permettra de participer aux ateliers et événements organisés soit dans la commune du Locle soit à La Chaux-de-Fonds, mais aussi d'élargir leurs recherches d'emploi sur l'ensemble du bassin de travail considéré<sup>2</sup>.

### **3.4 Mise en oeuvre**

Il est prévu que ces trois volets soient rassemblés sur une même plateforme (site Internet) permettant de rendre visibles l'offre de travail auprès des jeunes et les informations à destination des potentiels employeurs. En tant qu'outil développé par différentes institutions, le site Internet serait localisé auprès d'un hébergeur indépendant.

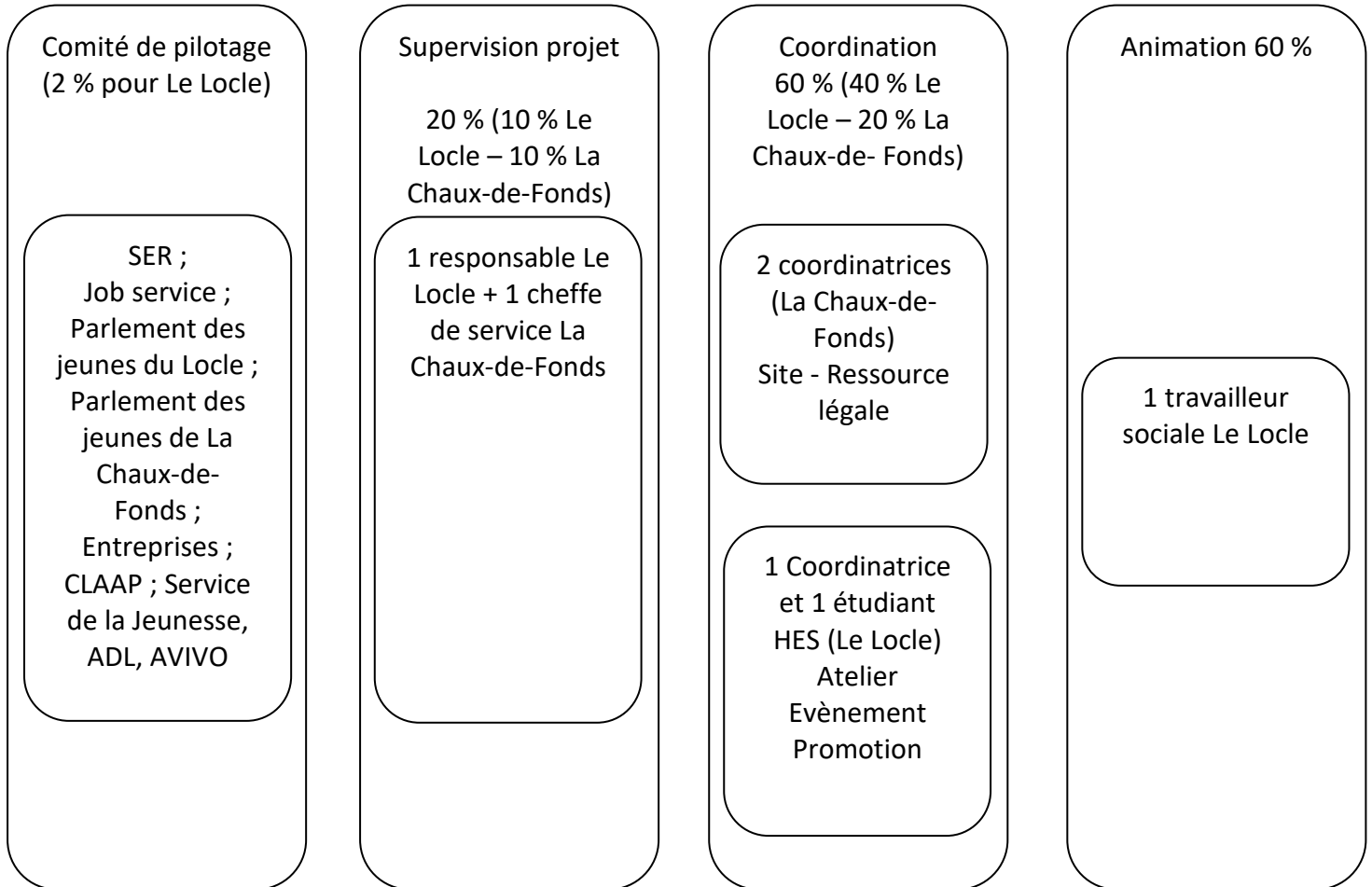
Le site sera conçu selon les trois grandes rubriques mentionnées ci-dessus.

Petits jobs (argent de poche)	Bourse (petites annonces)	Ressources et outils
Présentation du programme, informations pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des petits jobs et jobs d'été</li> <li>Vérification des annonces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information concernant les conditions de travail pour les jeunes travailleurs et travailleuses</li> <li>Liens utiles</li> <li>Conseils pratiques (CV, entretiens...), sur la base des besoins exprimés</li> <li>Ateliers et événements</li> </ul>

<sup>2</sup> Une collaboration entre le SJ, le CLAAP et la communauté tarifaire existe déjà dans le cadre de l'offre Carte vacances (carte multicourses gratuite), et nous avons ainsi bon espoir de pouvoir étendre ce partenariat au présent projet.

## 4. Organigramme

Comme abordé précédemment, ce projet est mené en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Une partie de l'équipe provient dès lors du service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds.



### 4.1 Equipe

Le poste de supervision et la participation au COPIL sont assumés par la responsable du CLAAP, le temps de travail consacré au dispositif est pris sur son activité au CLAAP.

La coordination du Locle est assurée à 20 % par une animatrice et à 20 % par un étudiant HES le temps de travail consacré au dispositif est pris sur leurs activités au CLAAP.

La coordination de La Chaux-de-Fonds est assurée par 2 employées communales du service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds, le temps de travail consacré au dispositif est pris sur leurs activités au Service de la jeunesse

L'animation sera assurée par une éducatrice/teur HES ou équivalent qui sera intégré à l'équipe du CLAAP pour la gestion du personnel, mais dont les tâches seront uniquement destinées au projet. Au vu de la réception des subventions par la commune du Locle, ce poste est à créer par cette dernière.

## 5. Aspects financiers

### 5.1 Plan financier

Le coût total du projet est de Fr. 207'600- par année, soit Fr. 830'400- pour 4 ans.

Le projet est financé par le biais de plusieurs collaborations et subventions. Un premier plan de financement est prévu pour ses 4 premières années. D'autres pistes seront cherchées pour un nouveau financement après la première phase.

Le projet sera financé à hauteur de :

- 46.39 % soit Fr. 96'300.-/an par l'OFAS / Office fédérale des assurances sociales (dans le cadre de soutien financier de la Confédération pour un projet d'importance nationale ayant valeur de modèle pour le développement des activités extrascolaires en vertu de l'article 11 LEEJ).
  - *L'octroi de la subvention de l'OFAS n'est effectif que si 50 % des dépenses au moins sont assumées par d'autres sources financières que l'OFAS (sur les 4 ans, la subvention est effectivement calculée de manière globale et non par année).*
- 24.28 % soit Fr. 50'400.-/an par la Ville du Locle (CLAAP).
- 24.28 % soit Fr. 50'400.-/an par la Ville de La Chaux-de-Fonds (Service de la jeunesse).
- 5,06% autres apports financiers soit Fr. 10'500.-/an.

Les dépenses effectuées par la commune du Locle pour le projet, seront :

- 24.28 % soit Fr. 50'400.-/an par la commune du Locle (CLAAP) ; détails dans le paragraphe ci-dessous « Montant demandé à la commune du Locle »
- 46.39 % soit Fr. 96'300.-/an par l'OFAS / Office fédérale des assurances sociales, étant donné que le CLAAP est reconnu comme l'organisme responsable du projet recevant les subventions ; détails dans le paragraphe ci-dessous « Utilisation de la subvention de l'OFAS »

### 5.2 Coûts

#### **Montant demandé à la commune du Locle**

La somme de Fr. 50'400.- demandée pour le projet à la commune du Locle correspond aux coûts de ressources humaines consacrés au projet et à une valorisation de l'utilisation de l'espace et de quelques petits ustensiles du CLAAP.

Le montant correspondant à l'équipe d'animation (en vert dans le tableau) a été ajouté au budget du CLAAP dès le lancement du projet (2021) par l'engagement d'un étudiant HES afin de permettre à la responsable de travailler au lancement du projet sans prélever les prestations du CLAAP, en déléguant plusieurs tâches au sein de l'équipe. Pour le reste de la somme (en jaune dans le tableau) le conseil communal a décidé de demander au CLAAP de réduire ses prestations afin de libérer les 10 % de la responsable dédiés au projet.



Par conséquent, la somme nette de Fr. 50'400.-/an à charge de la commune du Locle ne sera donc pas un surplus au budget du CLAAP par rapport aux années précédentes, sachant que dans le budget 2021, le CLAAP intégrait cette charge supplémentaire de Fr. 50'400.-.

Pourcentage animation projet correspond à 20 % animatrice et 20 % aide-animateur	Fr. 34'600.-
Participation au COPIL de l'animatrice et de l'aide-animateur environ 3 %	Fr. 2'800.-
Supervision du projet responsable correspond à 10 %	Fr. 10'600.-
Participation de la responsable au COPIL environ 2 %	Fr. 2'100.-
Frais divers (Petit matériel, valorisation de l'utilisation des locaux etc.)	Fr. 300.-

### Utilisation de la subvention de l'OFAS

Le CLAAP étant désigné comme responsable du projet et recevant à ce titre l'intégralité de la subvention de la Confédération : Fr. 96'300.-/an, le CLAAP doit bénéficier d'un ajout de ce même montant à son budget pour pouvoir assumer les dépenses prévues par rapport au montant de la subvention.

	Domaines	Coûts par an
Groupe 30	Ressource humaine (0.6 EPT travailleur social)	Fr. 58'400.-
Groupe 36 (dès 2024, les charges seront ventilées dans des natures du groupe 31)	Emploi jeune (Emploi de plusieurs jeunes par le CLAAP pour des missions de mentorat et de participation à des projets spécifiques)	Fr. 13'500.-
	Locaux (Salle dédiée au projet) et matériel électronique (Ordinateurs pour recherche, CV etc.)	Fr. 12'500.-
	Ateliers et événements	Fr. 9'800.-
	Transports de jeunes	Fr. 2'100.-

Le CLAAP verra donc ses comptes de charges augmentés de Fr. 96'300.-, mais ce montant sera intégralement amorti par la subvention.

Une comptabilité parallèle liée spécifiquement au projet sera tenue par la responsable, afin de répondre aux exigences de la Confédération quant au rapport sur le projet ainsi que dans un souci de clarté pour le suivi budgétaire du CLAAP.

### 5.3 Incidences financières

Les incidences financières propres à la commune du Locle pour la mise en place du projet « Haut'Boulot » sont présentées dans le tableau ci-après.

<b>Groupe 30</b>		<b>Fr. 108'500.-</b>
	0.6 EPT travailleur social	Fr. 58'400.-
	Ressources déjà au budget	Fr. 50'100.-
<b>Groupe 36 (2023) Groupe 31 (dès 2024)</b>		<b>Fr. 38'200.-</b>
	<i>Ressources déjà au budget</i> Emploi jeune (Emploi de plusieurs jeunes par le CLAAP pour des missions de mentorat et de participation à des projets spécifiques)	Fr. 13'500.-
	<i>Ressources déjà au budget</i> Locaux (Salle dédiée au projet) et matériel électronique (Ordinateurs pour recherche, CV etc.)	Fr. 12'500.-
	<i>Ressources déjà au budget</i> Ateliers et événements	Fr. 9'800.-
	<i>Ressources déjà au budget</i> Transports de jeunes	Fr. 2'100.-
	<i>Ressources déjà au budget</i> Frais divers	Fr. 300.-

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Compte des investissements</b>					
Aucun impact sur le compte des investissements	-				
Total	-				
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Groupe 30 "Charges de personnel"</b>	<b>108 500</b>	<b>108 500</b>	<b>108 500</b>	<b>108 500</b>	
0.6 EPT travailleur social	58 400	58 400	58 400	58 400	
<i>Ressources déjà au budget depuis 2021</i>	<i>50 100</i>	<i>50 100</i>	<i>50 100</i>	<i>50 100</i>	
<b>Groupe 36 / Subventions sociétés diverses 36360.03 (budget 2023)</b>					
<b>Groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation" (dès 2024)</b>	<b>38 200</b>	<b>38 200</b>	<b>38 200</b>	<b>38 200</b>	
Emploi jeune (prestations de tiers) - déjà au budget 2023	13 500	13 500	13 500	13 500	
Locaux et matériel électronique - déjà au budget 2023	12 500	12 500	12 500	12 500	
Ateliers et événements - déjà au budget 2023	9 800	9 800	9 800	9 800	
Transports de jeunes - déjà au budget 2023	2 100	2 100	2 100	2 100	
<i>Ressources déjà au budget depuis 2021</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	<i>300</i>	
<b>Groupe 46 "Revenus de transfert"</b>	<b>-96 300</b>	<b>-96 300</b>	<b>-96 300</b>	<b>-96 300</b>	
Subvention de la Confédération (OFAS) - déjà au budget 2023	-96 300	-96 300	-96 300	-96 300	
<b>Total</b>	<b>50 400</b>	<b>50 400</b>	<b>50 400</b>	<b>50 400</b>	

Suite du projet à valider par la suite

Il faut relever que si le projet s'étend sur quatre ans, l'engagement peut être revu chaque année. Il n'y a donc pas lieu d'avoir un crédit d'engagement sur toute la durée, chaque budget à venir faisant office de validation de poursuite du projet.

L'impact net pour la commune du Locle est de Fr. 50'400.-, sur un projet dont la globalité du coût est de Fr. 207'600.- par année et est réparti comme suit :

---

**Répartition du financement projet Haut Boulot**


---

**Participations :**

Subvention OFAS	46.39%	96 300	} En comptabilité Le Locle
Ville du Locle	24.28%	50 400	
Ville de La Chaux-de-Fonds	24.28%	50 400	} Hors comptabilité Le Locle
Fondation Job Service	1.45%	3 000	
Fondation Carrefour	1.45%	3 000	
Fonds Sombaille jeunesse via Ville CdFds	1.20%	2 500	
Communauté tarifaire TransN	0.96%	2 000	
<b>TOTAL Coût du projet Haut Boulot</b>	<b>100.00%</b>	<b>207 600</b>	

## 6. Durabilité

Le projet qui vous est soumis a pour but de favoriser l'intégration des jeunes, indépendamment de leur genre, de l'origine socioéconomique et culturelle. Il encourage l'égalité des chances, la constitution d'un réseau et l'accessibilité à une première expérience professionnelle amenant sa pierre à l'édifice pour un développement durable et équilibré de la société.

## 7. Conclusion

Au vu de l'importance du projet « Haut'Boulot » subventionné par la Confédération, se faisant en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et de son caractère novateur, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le présent rapport ainsi que l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
 Le président,                      Le chancelier,  
 C. Dupraz                              P. Martinelli

## ARRÊTÉ

concernant la mise en place du projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle

Le Conseil général de la commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu le rapport du Conseil communal du 8 février 2023,

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil général autorise le Conseil communal à mettre en place le projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle.
- Art. 2.- <sup>1</sup>Ce projet implique des charges supplémentaires de Fr. 58'400.- dans le budget 2023 de la commune du Locle pour l'augmentation de 0.6 EPT au CLAAP, sachant que la subvention de la Confédération d'un montant de Fr. 96'300.- est déjà budgétée.  
<sup>2</sup>Ce projet génère une charge nette annuelle pour la commune du Locle de Fr. 50'400.-.
- Art. 3.- Si le financement de la Confédération devait cesser, d'autres sources de financement devraient être trouvées pour atteindre une somme équivalente, faute de quoi le projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle prendra fin. Un point de situation sera fait après la première phase de 4 ans.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.
- Art. 5.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
Le président,                      Le secrétaire,  
C. Baba                              G. Pulfer